

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 18 novembre 2022  
-----

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

L'an deux mille vingt-deux, le 18 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

10 novembre 2022

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. PARCINEAU, Mme PELTIER, M. PÉANNE, M. AUBRY, Mme AUTRET, Mme LETIN, M. COCHARD, Mme EL HAOUCHI, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, Mme SZEZWZYK, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ.

Absents excusés : Mme SIMON (pouvoir à Mme ZEPPA), M. LOISEAU (pouvoir à M. FERNANDÈS), Mme RICHARDSON (pouvoir à M. ALLUIN), Mme HOURLIER (pouvoir à M. KASPAR), M. BRIET (pouvoir à M. PARCINEAU), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD, Mme ROLLOT (pouvoir à Mme NAZE)

Absents : M. HERVÉ, M. VERGNAUD, M. BOULLEAUX.

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Approbation du PEDT  
(Projet Educatif Territorial)

Mme la Maire rappelle que le PEDT est un document et un outil qui définit et présente la politique municipale en matière d'enfance et de jeunesse.

Il est élaboré et mis en œuvre dans le cadre d'une démarche partenariale entre la commune et les services de l'Etat (DASEN-DSEN, SDJES), la CAF mais aussi et surtout l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Le PEDT vise à favoriser l'élaboration d'une offre d'activités périscolaires et extrascolaires.

L'objectif est de coordonner et de tirer parti de toutes les ressources du territoire afin de créer des synergies pour organiser une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

A VILLENEUVE SUR YONNE, un CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) contractualise les engagements de la collectivité en direction des enfants et des publics adolescents et permet notamment au centre de loisirs (associatif) et au service jeunesse (municipal) de percevoir des financements de la CAF. Le CEJ doit obligatoirement être adossé à un PEDT.

Le PEDT en cours s'achèvera le 31 décembre 2022. Un nouveau document a donc été élaboré avec tous les partenaires.

Pour mémoire, les grands axes du PEDT ont été définis par le conseil municipal lors de sa séance du 24 juin dernier :

1. Valoriser la pratique sportive
2. Culture et Patrimoine
3. Citoyenneté, vie en collectivité et environnement
4. Former dans les structures du territoire des professionnels de l'animation.

VU sa délibération n° 2022-059 du 254 juin 2022 fixant les grands axes du PEDT et en définissant la gouvernance

**CONSIDERANT**

- les avis favorables de la DSDEN, du SDJES et de la CAF
- l'avis favorable de la commission Affaires scolaires, petite enfance et jeunesse réunie le 9 novembre 2022,

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**APPROUVE** le Projet Educatif Territorial 2022-2026 qui lui est présenté

**AUTORISE** Mme la Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant

Le Secrétaire

Éric PÉANNE



La Maire

Nadège NAZE

